

## AVIS DE COURSE

**COUPE des DAMES 2018 (20<sup>e</sup> édition)**  
**Régate "Femmes à la Barre" - Trophée Huguette Buffet**  
**Soling et autres quillards**  
**9 septembre 2018**  
**grade 5 C**

**Lieu :** La Seine : Plan d'eau de MEULAN (Yvelines)

**Autorité Organisatrice :** CERCLE DE LA VOILE DE PARIS, sous l'égide de la Commission Féminine de la FFVoile. Epreuve patronnée par le Yacht Club de France

Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

sans objet.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1 - tous les bateaux de l'Inter-série Voile légère dont le barreur est **obligatoirement une femme (l'équipage peut être entièrement féminin ou mixte)**.
- les bateaux courent en inter série quillards voile légère.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire :

- en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à Marie Thérèse Jourdas [marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr) au plus tard le jeudi 6 septembre 2018,
- ou en cliquant sur le lien internet suivant :  
[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScxH13BpPPCUYgYQfhfUHQ6iepBgjIVJCvFiv8I3OsGZsjg/viewform?c=0&w=1&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScxH13BpPPCUYgYQfhfUHQ6iepBgjIVJCvFiv8I3OsGZsjg/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link)

## REEMPLIR DANS GOOGLE FORMS

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFV mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

4. DROITS A PAYER : néant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 9 septembre 2018 de 9h30 à 10h30.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes
9/09/2018	11h	INQ

5.4 Courses à suivre.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

L'Annexe aux Instructions de course sera :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 1 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima de l'annexe A*

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :

Marie Lannuzel - Jourdas

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

💻 : [contact.cvp@laposte.net](mailto:contact.cvp@laposte.net),